Nations Unies S/PV.4099



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4099e séance

Lundi 7 février 2000, à 13 heures

New York

Président : M. Listre . . . . (Argentine)

Membres :	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Teixeira da Silva
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1285)

Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité (S/2000/13 et Add.1)

00-28171 (F)

La séance est ouverte à 13 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Lettre datée du 23 décembre 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1999/1285)

Deuxième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité (S/2000/13 et Add.1)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kamara (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil ont reçu les mêmes documents que ceux qui ont été examinés à la 4098e séance. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/34, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/31, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 janvier 2000 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la Sierra Leone. Dans cette lettre, le Ministre approuve les recommandations du Secrétaire général qui figurent dans son second rapport.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Kamara (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation est certaine que grâce à votre expérience de diplomate, vous pourrez diriger avec succès les affaires de cette importante instance durant la durée de votre mandat. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, le représentant des États-Unis, qui a déclaré le mois de janvier «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité, et qui a travaillé sans relâche non seulement pour donner un sens réel à sa déclaration, mais aussi pour faire en sorte que le Conseil n'ignore pas les autres zones de conflit qui figurent à son ordre du jour.

Nous espérons que l'élan acquis au cours du mois de janvier sera maintenu dans toute la mesure du possible au cours des prochains mois. Maintenant que le Conseil semble avoir réfuté la notion selon laquelle les questions liées à l'Afrique reçoivent beaucoup moins d'attention que celles touchant d'autres parties du monde, nous espérons que le Conseil prendra des mesures appropriées et concrètes pour aider à régler les divers conflits qu'il a examinés durant le mois de janvier avant que ceux-ci ne s'aggravent encore.

Peut-être, en guise de prolongation de son travail de janvier, le Conseil de sécurité pourrait-il envisager de tenir à l'occasion des séances conjointes avec le Conseil économique et social, autre organe principal de l'ONU, dont les fonctions touchent également la survie même des peuples du monde. Des séances conjointes sur des phénomènes liés à des conflits, qui bien que silencieux sont susceptibles de devenir meurtriers, comme le problème des réfugiés, du VIH/sida, du paludisme et de la malnutrition, qui frappent l'Afrique aujourd'hui, mettraient en lumière les relations qui existent entre les rôles des deux Conseils pour ce qui a trait à la paix et à la sécurité humaine.

La situation en Sierra Leone n'a pas été examinée officiellement lors des débats publics du Conseil de sécurité en janvier. Toutefois, des consultations intensives ont été organisées dans les coulisses sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. À notre avis, la décision d'autoriser l'élargissement des opérations de maintien de la paix en Sierra Leone, c'est-à-dire la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), représente jusqu'ici le résultat le plus important du «mois de l'Afrique» au Conseil de sécurité. Il est utile de mettre en exergue les problèmes africains lors des séances publiques et officielles du Conseil. Évidemment, les États africains se féliciteraient que l'on

adopte des résolutions orientées vers l'action concernant ces questions. Quant à nous, nous sommes reconnaissants au Conseil dans son ensemble, et en particulier aux États membres qui ont contribué à jeter les bases qui ont mené à la décision prise aujourd'hui sur la situation en Sierra Leone.

Nous félicitons également le Secrétaire général d'avoir su traduire ses connaissances sur les circonstances particulières en Sierra Leone et dans la sous-région en recommandations vigoureuses et pertinentes adressées au Conseil de sécurité en notre nom, en particulier depuis la signature de l'Accord de paix de Lomé, en juillet dernier. Ma délégation se félicite également de la position que le Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone a adoptée récemment en réponse à des remarques injustifiées au sujet du Secrétaire général et du rôle que jouent les Nations Unies dans le processus de paix.

Le Gouvernement sierra-léonais a été gravement préoccupé par la possibilité que ne se crée un vide sur le plan de la sécurité dans le pays à la suite du retrait, imminent à ce moment-là, du reste des troupes du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ce facteur, associé au rythme relativement lent du processus de désarmement et de démobilisation, est la raison pour laquelle nous avons continué de demander à la communauté internationale d'aider l'ECOMOG à assurer la sécurité dans le pays, fonction qui, aux termes de l'Accord de Lomé, était liée à la création échelonnée et au déploiement des forces armées restructurées de la Sierra Leone. À cet égard, je voudrais souligner ici que la Sierra Leone ne s'attendait pas à ce que l'ECOMOG demeure indéfiniment dans le pays.

Le nouveau calendrier de retrait du reste du contingent nigérian de l'ECOMOG, ainsi que la décision du Conseil de sécurité de porter la composante militaire de la MINUSIL à un maximum de 11 100 hommes, devraient apaiser certaines de nos craintes concernant la sécurité dans le pays. Il en est de même de la décision du Conseil de confier à la MINUSIL, sinon toutes, du moins bon nombre des fonctions accomplies par l'ECOMOG. À cet égard, le Gouvernement sierra-léonais est particulièrement satisfait de voir que le mandat révisé et les responsabilités additionnelles de la MINUSIL sont parfaitement conformes aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Aucun de ceux qui ont vu le conflit en Sierra Leone, ou lu des informations à ce sujet, ne sera surpris de notre satisfaction quant à la décision du Conseil de sécurité d'autoriser une fois de plus la MINUSIL à offrir une protection aux civils qui sont directement menacés de violences physiques. C'est là, à notre avis, l'une des dispositions les plus importantes de la résolution.

Pour terminer, je tiens à assurer le Conseil qu'en dépit de certains problèmes et de certains événements malheureux, tels que ceux survenus au mois de janvier 1999, la majorité écrasante de la population de Sierra Leone veut une paix authentique et continue de croire à la capacité et à la détermination de l'ECOMOG de protéger la nation. Les Sierra-Léonais ont eu et ont toujours confiance en l'ECOMOG. Je sais que commence déjà à s'instaurer chez eux la même confiance en la capacité de la MINUSIL de faciliter le processus de désarmement et de démobilisation.

L'adoption du projet de résolution va amener une nouvelle lueur d'espoir dans toute la Sierra Leone. Elle constituera une nouvelle garantie que le Conseil se soucie de la sécurité et de la sûreté des citoyens. Il s'agit aussi d'une nouvelle mesure de confiance. La mise en oeuvre des dispositions pertinentes dans les délais prévus devrait contribuer également énormément à la consolidation de la paix dans le pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La Sierra Leone a parcouru beaucoup de chemin depuis un an, où les perspectives étaient alors fort sombres. Nous le devons avant tout aux forces du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont défendu Freetown et empêché qu'elle ne tombe aux mains des rebelles. Il est donc important aujourd'hui que nous rendions hommage aux forces de l'ECOMOG. Mais le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter marque une transition capitale par rapport à l'ECOMOG : on voit en effet que la communauté internationale est prête, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, à reprendre le rôle de l'ECOMOG et, par là, à se charger entièrement de la sécurité à Freetown et dans les camps de désarmement, de démobilisation et de réinser-

tion (DDR), ainsi que de nombreux autres aspects du processus de paix de Lomé.

Pour être un petit pays, la Sierra Leone n'en est pas moins un énorme casse-tête pour l'ONU. En fait, la Sierra Leone est tout autant un test de la volonté de l'ONU de contribuer à la résolution des conflits que ne le sera, d'après nos prévisions, la République démocratique du Congo. C'est un test non seulement de notre volonté d'intervenir — le déploiement de la première phase de la Mission des Nations Unies en Sierra leone (MINUSIL) l'a d'ailleurs montré — mais aussi de la capacité réelle de l'ONU à assurer efficacement le maintien de la paix, avec des résultats durables.

Lorsque les six nouveaux bataillons de la MINUSIL se déploieront, notamment vers le nord et l'est du pays, nous leur demanderons de veiller au désarmement du noyau dur des rebelles dans leurs propres fiefs et nous devrons tous, comme c'est l'intention du Royaume-Uni, rester en contact étroit avec le Département des opérations de maintien de la paix pour veiller à ce que la MINUSIL ait la capacité logistique et militaire de le faire.

La MINUSIL n'est pas une opération d'imposition de la paix au titre du Chapitre VII, mais nous avons tous reconnu, en formulant le mandat de la force tel qu'il est énoncé dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, qu'il faudra adopter pour cette tâche une position ferme et sérieuse contre toutes les menaces potentielles. La MINUSIL doit agir avec la détermination et la souplesse nécessaires pour mener cette tâche à bien. Le commandant de la MINUSIL aura besoin de tout l'appui du Secrétariat ici, à New York, et tous les fournisseurs de contingents de la MINUSIL devront veiller à la qualité des forces envoyées, ainsi qu'à leur volonté et à leur capacité de relever les défis qu'elles rencontrent. À cet égard, nous avons été très préoccupés par l'information du Département des opérations de maintien de la paix faisant état de l'incident récent qui a touché certains contingents de la MINUSIL.

Je voudrais à présent appeler l'attention sur le rôle de l'ensemble de la communauté internationale. Sans une détermination et un appui constants de notre part, même une force de la MINUSIL élargie ne pourra maintenir la Sierra Leone sur la voie positive actuelle. La Sierra Leone aura besoin d'une aide extérieure soutenue pendant un certain temps. Le Royaume-Uni est déterminé à cet égard à continuer de jouer un rôle de premier plan. Depuis mars 1998 nous avons versé près de 65 millions de dollars à la Sierra Leone. Et nous allons poursuivre assidûment la mise en oeuvre des importants programmes d'assistance que nous avons déjà mis en place, en particulier dans le secteur de la sécurité, de la reconstruction et de la formation des forces armées de Sierra Leone.

Mais pas plus que les autres donateurs actuels, nous ne pouvons assumer ce fardeau indéfiniment ou l'assumer seuls. Un appui international plus important et plus large est nécessaire. La première urgence est de financer le programme de DDR. Les immenses efforts et les dépenses nécessaires pour la mise sur pied de cette force des Nations Unies de 11 000 hommes seraient vains si le programme de DDR qu'ils sont chargés de mettre en oeuvre ne recevait pas tous les fonds nécessaires. On a encore besoin dans l'immédiat de 23 millions de dollars supplémentaires.

La communauté internationale a également pour tâche de veiller à ce que les parties, et M. Foday Sankoh en particulier, respectent leurs engagements. Nous devons insister constamment sur ce point. Les dirigeants de la région d'Afrique de l'Ouest ont à cet égard une responsabilité et une influence particulières. S'il est correctement mis en oeuvre, l'Accord de Lomé permettra au Gouvernement sierra-léonais d'établir son contrôle sur tout le pays et sur ses propres ressources, pour la première fois en huit ans. C'est important non seulement pour la Sierra Leone et pour sa population, mais aussi pour la stabilité et la prospérité de la sous-région tout entière.

En élargissant notablement la MINUSIL et en étendant son mandat, le Conseil de sécurité aujourd'hui fait de nouveau en sorte que le peuple de la Sierra Leone ait les moyens de parvenir à la paix dont il a tant besoin. Nous devons veiller au cours des prochains mois, qui seront déterminants, à donner à la force des Nations Unies et au Gouvernement sierra-léonais tout l'appui et l'aide dont ils ont besoin pour poursuivre les progrès enregistrés en 1999.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : En octobre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1270 (1999) portant création de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Cette résolution autorise l'envoi de 6 000 militaires pour aider le Gouvernement sierra-léonais dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Lomé, y compris dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des anciens combattants. Il était prévu que les contingents des Nations Unies et du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) joueraient chacun un rôle décisif dans le rétablissement de la paix et de la sécurité en Sierra Leone.

Or, en décembre, les membres de la CEDEAO ont annoncé qu'ils ne pourraient plus maintenir les forces de

l'ECOMOG en Sierra Leone. Nous regrettons cette décision, tout en reconnaissant les sacrifices énormes consentis par les contingents du Ghana, de la Guinée, du Mali et particulièrement du Nigéria, et leur importante contribution au rétablissement de la paix et de la démocratie en Sierra Leone. Il est impératif d'éviter que la décision de l'ECOMOG de retirer ses forces ne laisse un vide en matière de sécurité. Le processus de paix en Sierra Leone reste fragile et il est dans notre intérêt à tous d'essayer d'en garantir le succès.

Les États-Unis appuient donc la recommandation du Secrétaire général tendant à étendre le mandat de la MINUSIL pour qu'elle assume le rôle des forces de l'ECOMOG après leur départ, et les États-Unis voteront pour le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Afin d'éviter tout hiatus possible en matière de sécurité, nous soutenons l'idée de renommer deux bataillons des forces nigérianes de l'ECOMOG restant en Sierra Leone. Nous nous félicitons de l'accord donné par le Gouvernement nigérian et nous invitons instamment l'ONU et le Gouvernement nigérian à coopérer étroitement pour assurer une transition efficace, avec un appui logistique suffisant.

Les anciens rebelles ont encore la mainmise sur une grande partie des campagnes et, selon des informations très alarmantes, ils auraient intimidé les soldats de la MINUSIL et saisi leurs armes, plaçant les troupes des Nations Unies dans la situation insolite d'être désarmés par les rebelles, au lieu que ce soit le contraire. Nous sommes préoccupés par ces informations et nous condamnons vigoureusement ces actions. Nous demandons au dirigeant du Parti du Front uni révolutionnaire (PRUF), Foday Sankoh, et aux chefs des rebelles de l'ancien Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) de mettre immédiatement fin à ces actions dangereuses et répréhensibles. Ils doivent permettre aux forces des Nations Unies de s'acquitter de leur mandat en Sierra Leone sans affrontement ou violence.

Nous demandons également aux responsables des Nations Unies d'examiner rapidement ce problème avec efficacité. Les forces des Nations Unies ont reçu un mandat du Conseil de sécurité par la résolution 1270 (1999) et le projet de résolution sur lequel nous votons aujourd'hui autorise les troupes des Nations Unies, au titre du Chapitre VII, à prendre, dans l'exécution de leur mandat, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la liberté de leur personnel.

Bien que des progrès aient été réalisés, le processus de paix en Sierra Leone se trouve à une phase particulièrement délicate. Le cessez-le-feu tient généralement; plus de 13 000 combattants sont maintenant dans les centres de démobilisation et environ 7 000 ont été désarmés. Mais la situation demeure précaire. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la société de quelque 45 000 ex-combattants progressent lentement; le processus a pris beaucoup plus de temps que nous l'avions tous espéré. Les problèmes logistiques, la crainte et la méfiance sont parmi les nombreux obstacles.

Aider le Gouvernement et le peuple sierra-léonais à consolider la paix après huit années de guerre civile est une grande priorité pour les États-Unis. Notre principal souci est d'aider à assurer une paix durable, créer un climat de respect des droits de l'homme et du processus démocratique, traduire en justice les auteurs d'atrocités, conformément aux mécanismes concertés, et fournir des secours humanitaires à la population. Une Sierra Leone pacifique est également importante pour contribuer à la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Nous exhortons toutes les parties concernées à mettre tout en oeuvre pour mener à bien le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion alors que les conditions sur le terrain sont encore propices au succès. Les Nations Unies doivent rapidement prendre des mesures pour assurer le succès du programme DDR qui ouvrira la voie à la consolidation du processus de paix. Le programme DDR est un élément essentiel pour encourager les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays à retourner dans leurs foyers.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par le sort des personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre dépasse les 500 000 réfugiés sierra-léonais et qui sont tout autant vulnérables, mais qui sont souvent hors de portée de l'assistance humanitaire. Un tiers environ de la population sierra-léonaise est déplacé à l'intérieur du pays. Nous demandons à toutes les parties de respecter les engagements qu'elles ont pris dans l'Accord de Lomé de permettre au personnel humanitaire d'avoir un accès sûr et sans entrave à toutes les parties du pays. Nous ne devons pas permettre que ces victimes innocentes de la guerre soient abandonnées, et devons insister pour que toutes les parties adhèrent aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.

Nous voulons que l'Accord de Lomé réussisse. Les dispositions d'amnistie de l'Accord représentent un choix difficile fait par les signataires afin de mettre fin aux combats. Nous demeurons attachés à la justice et à l'obligation redditionnelle pour les violations graves du droit internatio-

nal humanitaire. Nous nous employons à aider le Gouvernement sierra-léonais à créer une Commission vérité et réconciliation, ainsi qu'une Commission des droits de l'homme, comme le demande l'Accord. Nous sommes également favorables à une mission internationale d'établissement des faits pour appuyer les travaux et les décisions de la Commission vérité et réconciliation et de la Commission des droits de l'homme.

Nous espérons que ces Commissions permettront d'apporter l'apaisement et la réconciliation au peuple sierra-léonais. Beaucoup ont souffert pendant trop longtemps. Avec l'assistance de la communauté internationale, nous pouvons contribuer à la paix et à la réconciliation en Sierra Leone.

M. Fowler (Canada) : Le Canada votera pour le projet de résolution soumis au Conseil de sécurité relatif à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Ce projet de résolution donne expression à l'engagement de la communauté internationale en faveur de la paix en Sierra Leone. Nous exprimons notre profonde gratitude au Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour les sacrifices qu'il a consentis dans le cadre de ses efforts en faveur de la stabilité et la sécurité en Sierra Leone au cours des trois dernières années. Nous nous félicitons de la décision de prolonger la présence de l'ECOMOG de façon à assurer une transition en douceur jusqu'à ce que la présence de l'ONU soit fermement établie. Nous rendons également hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Adeniji, pour ses efforts inlassables pour le rétablissement d'une paix durable en Sierra Leone.

(L'orateur poursuit en anglais)

En adoptant ce projet de résolution aujourd'hui, le Conseil de sécurité réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appuyer l'accord de paix de Lomé et de rétablir la paix en Sierra Leone. Durant cette nouvelle phase, la MINUSIL assumera une partie des lourdes responsabilités qui incombaient jusqu'ici à l'ECOMOG, notamment en apportant son soutien au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), en favorisant le respect du droit et le maintien de l'ordre dans les principaux centres et en assurant la protection des emplacements clefs. Pour assumer ces tâches essentielles, la Mission sera dotée d'un mandat vigoureux, notamment en ce qui concerne la protection des civils, en fonction bien sûr — comme le note le projet de résolution — de ses moyens et à l'intérieur de ses zones de déploiement. Pour le Canada, ce mandat est la preuve que le Conseil a su tirer les leçons de ses erreurs passées et que les missions actuelles et futures de maintien de la paix en Afrique pourront compter sur l'appui indéfectible de la communauté internationale.

Pour la Sierra Leone, cet engagement nécessaire arrive à point nommé. Plus de 30 000 anciens combattants doivent encore être désarmés. Près de 4 000 enfants, enlevés pendant la guerre, manquent toujours à l'appel. Les organismes d'aide n'ont toujours pas accès à de grandes régions du pays; on dispose de peu d'informations sur la situation humanitaire et des droits de l'homme dans ces régions. Le banditisme est une menace constante. La prochaine phase de la MINUSIL devrait garantir au pays une stabilité et une sécurité dont il a grand besoin, tout en donnant un meilleur accès à l'aide humanitaire et un appui vital au processus DDR. Le Canada favorisera la réalisation de ces objectifs en versant une contribution de 9 millions de dollars pour financer les projets de consolidation de la paix, notamment ceux qui ont trait au DDR, ainsi qu'à la réinsertion des enfants touchés par la guerre. Des observateurs militaires canadiens participeront également à la MINUSIL.

Le Canada se félicite de l'intérêt profond pour la sécurité humaine dont témoigne ce projet de résolution. Pour la première fois, le mandat d'une mission de maintien de la paix comporte une action de déminage et des dispositions pour une gestion responsable des ressources naturelles. Ces dispositions révèlent également une prise de conscience du fait que la sécurité humaine est un défi constant, même lorsque les fusils se sont tus.

Nous espérons que cet engagement sera reconnu et que les parties au conflit suivront cet exemple. Nous nous félicitons des efforts déployés conjointement par le Gouvernement sierra-léonais, le Parti du Front uni révolutionnaire (PFUR) et l'ECOMOG visant à faire connaître le programme de désarmement et à instaurer la confiance. Nous demeurerons vigilants en ce qui concerne la situation en Sierra Leone et nous sommes confiants que le chef du PFUR, Foday Sankoh, qui a fait récemment des commentaires négatifs à propos de l'ONU, ne s'écartera pas du chemin qui mène à la paix. Nous sommes heureux d'apprendre par M. Annabi que M. Sankoh estime, en fait, qu'il a été mal compris à cet égard.

La tâche qui nous attend est titanesque. L'ONU, grâce à cette résolution, contribuera largement à cet effort. Nous encourageons tous les dirigeants de la Sierra Leone à collaborer avec nous et à mettre fin aux souffrances de leur peuple.

Pour ce qui est de la suggestion de l'Ambassadeur van Walsum et de ses remarques généreuses quant à nos efforts pour étudier les incidences du commerce illégal des diamants sur la guerre civile en Afrique, je présenterai un rapport à la mi-mars au Conseil. Je pense qu'à ce moment là, nous entendrons beaucoup parler du cercle vicieux engendré par le commerce illicite des diamants et l'achat du matériel de guerre et, plus généralement des incidences véritablement destructrices de la présence de matières précieuses sur des situations aussi explosives que celles qui règnent en Sierra Leone et en Angola ainsi que sur les personnes et les gouvernements concernés. Je suis donc tout à fait d'accord avec les Ambassadeurs van Walsum et Chowdhury qu'un examen ultérieur, peut-être à la suite de la présentation du rapport du groupe d'experts le mois prochain, sur ces questions au sein du Conseil serait opportune et justifiée.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Bien avant de devenir membre du Conseil de sécurité, l'Ukraine avait suivi de près l'évolution de la situation en Sierra Leone. Le projet de résolution important que nous allons adopter à la présente séance nous donne pour la première fois, l'occasion de mettre en exergue les principaux éléments sur la base desquels l'Ukraine va aborder la situation en Sierra Leone en tant que membre de cet organe.

Nous apprécions beaucoup le courage et le sens des responsabilités des Sierra-Léonais qui ont permis de prendre des décisions opportunes afin de mettre fin à la longue guerre civile dans leur pays. L'Accord de paix de Lomé, signé le 7 juillet 1999 par les parties au conflit et par les médiateurs régionaux et internationaux, a offert à la population sierra-léonaise l'occasion de reprendre le chemin de la réconciliation. Par ailleurs, l'Ukraine ne peut s'empêcher de dire que cet instrument est loin d'être parfait. Nos réserves ont pour origine essentielle les dispositions générales concernant l'amnistie contenues dans ce document. À cet égard, nous nous associons totalement à la position prise par les Nations Unies indiquant que l'amnistie et le pardon prévu à l'article IX de l'Accord de Lomé ne sauraient s'appliquer aux crimes internationaux de génocide, aux crimes contre l'humanité, aux crimes de guerre et autres violations graves du droit international humanitaire.

L'Ukraine prend acte de la contribution importante faite par les pays africains, et surtout, par les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sous la direction du Nigéria afin de lancer le processus de paix en Sierra Leone. Étant convaincu que ce processus peut être une source d'inspiration pour le rétablissement de la paix dans d'autres parties du continent, notre pays accorde une importance particulière au succès de ce processus. C'est la raison principale pour laquelle l'Ukraine est fortement déterminée à encourager la communauté internationale à fournir un appui substantiel à la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé. Nous ne pouvons qu'insister sur le rôle primordial que le Conseil de sécurité doit jouer dans cet effort.

Le Conseil de sécurité a déjà entendu dans cette salle les mots «optimisme prudent» s'agissant des progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en oeuvre de l'Accord de Lomé. En tant que nouveau membre du Conseil, nous ferons de notre mieux pour faire en sorte que le moment où le processus de paix sera, au contraire, caractérisé par les mots «progrès constant» arrive rapidement. Néanmoins, la situation actuelle sur le terrain est très préoccupante. Des violations du cessez-le-feu, de fréquents cas de persécutions et d'attaques contre des civils, du banditisme, de la contrebande d'armes, autant d'éléments qui sapent gravement les processus de paix. Autre source de préoccupation, la progression très lente du programme DDR.

La décision prise par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO de retirer ses troupes du territoire sierra-léonais a certainement été principalement à l'origine du projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Nous comprenons les raisons qui ont poussé les États membres de l'ECOMOG à prendre cette décision. Dans ces circonstances, les Nations Unies devraient renforcer son rôle afin de faire en sorte que le vide créé sur le plan de la sécurité soit comblé et d'éviter la reprise des combats.

Dans ces conditions, la décision d'un élargissement de la MINUSIL est vraiment une mesure fondamentale prise par le Conseil de sécurité. De son côté, l'Ukraine est prête à contribuer de manière concrète à cet effort. Je suis heureux d'annoncer aux membres du Conseil que le Gouvernement ukrainien a fait part de son intention de fournir une unité d'hélicoptères MI-24 pour la MINUSIL élargie.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'appui de mon pays au projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Ces derniers temps, la situation en Sierra Leone est restée relativement stable et l'Accord de Lomé est, dans l'ensemble, appliqué. Cependant, comme l'a souligné M. Annabi, de nombreux facteurs d'instabilité persistent dans le pays et la situation demeure précaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par certaines déclarations et actions émanant du Front révolutionnaire uni et de M. Foday

Sankoh et par les effets potentiels de ces paroles et de ces actes. Nous sommes profondément perturbés par le fait que la situation humanitaire reste difficile et par la fréquence des violations des droits de l'homme. Nous espérons que le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants sera entrepris à temps et efficacement.

La délégation chinoise rend hommage à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à son Groupe de contrôle, l'ECOMOG, pour leur remarquable contribution au maintien de la stabilité et à la promotion du processus de paix en Sierra Leone. En même temps, nous prenons note des observations du Secrétaire général figurant dans sa lettre du 23 décembre 1999, indiquant qu'en raison de changements de circonstances, l'ECOMOG ne sera plus en mesure d'assumer son importante mission en Sierra Leone, en particulier d'assurer la sécurité de Freetown, de l'aéroport international de Lungi et de protéger le Gouvernement sierra-léonais.

La Chine a toujours été favorable à une action concrète et rapide du Conseil pour appuyer le processus de paix en Sierra Leone. Étant donné la situation actuelle et la demande faite par le Gouvernement sierra-léonais, nous souscrivons entièrement aux recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport : élargir la MINUSIL et étendre son mandat.

Après plusieurs consultations, le projet de résolution qui va à présent être mis aux voix tient essentiellement compte des vues de toutes les parties, et ce, de manière complète et équilibrée. Nous appuyons donc ce projet de résolution. Nous sommes également heureux de noter que la première phase du déploiement de la MINUSIL est accélérée et nous apprécions les efforts déployés par le Secrétariat à cet égard. En même temps, nous espérons qu'après l'adoption de la résolution aujourd'hui au Conseil de sécurité, le Secrétariat prendra rapidement des mesures pour la mettre en oeuvre, afin que les renforts arrivent rapidement et que le transfert de l'ECOMOG soit réalisé sans heurt et de façon que la MINUSIL puisse assumer ses fonctions, conformément aux dispositions de la résolution, dès que possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de procéder au vote sur le projet de résolution, je voudrais signaler, en particulier à l'intention de la délégation sierra-léonaise, que j'avais l'intention de prendre la parole en ma qualité de représentant de mon pays, mais, vu l'heure tardive, mes propos seront mis à la disposition du Conseil par écrit.

Je mets maintenant aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2000/34.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1289 (2000).

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 40.